



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais de traitement des dossiers - demande de reconnaissance adultes handicapés

Question écrite n° 25986

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les délais de traitement des dossiers de demande de reconnaissance adultes handicapés ou des différentes prestations en faveur des personnes en situation de handicap par les maisons départementales des personnes handicapées (MPDH). De nombreuses personnes en situation de handicap se plaignent d'importantes difficultés liées à des délais de traitement très importants (parfois plus de 8 mois) et ceci, même si les prestations sont attribuées avec effet rétroactif. Cette situation ne s'est malheureusement pas améliorée depuis la création des maisons départementales du handicap en 2005, dont les agents font pourtant tout leur possible pour accélérer le traitement des dossiers. Ils semblent néanmoins qu'une réforme de fond soit aujourd'hui nécessaire pour faire face à ces difficultés. Aussi il lui demande quelles sont ses propositions pour faire face à ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25986

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 373

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)